

26/03/2021

Chers parents,

Avant les vacances d'avril à venir, nous souhaitons attirer votre attention sur les règles de quarantaine en vigueur au retour d'une zone à risques située à l'étranger.

Les personnes ayant séjourné **durant les vacances de Pâques (01.-09.04.) dans une zone à risques** doivent obligatoirement observer une période de quarantaine d'au moins 5 jours après leur arrivée à Hambourg. **L'accès à l'école leur est alors interdit.** Il est possible de réaliser un test à l'issue de cette période de 5 jours. Si un test n'est pas réalisé, une période de quarantaine de 5 jours supplémentaires est nécessaire. **Une mesure de quarantaine stricte est obligatoire au retour de zone où la circulation de variants est élevée.** Veuillez consulter le site de la ville de Hambourg avant tout déplacement : <https://www.hamburg.de/faq-reisen>. Les autorités (Gesundheitsamt) doivent dans tous les cas absolument être prévenues.

La liste actualisée des pays considérés comme zone à risques par le Robert-Koch-Institut, (régions avec les nouveaux variants, régions à taux d'incidence élevé, zones à risques) peut être consultée sur https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Risikogebiete_neu.html;jsessionid=B8305F2B08A2BCEBFD350BC36B45C67.internet092?nn=2444038

Veillez à consulter régulièrement le site du RKI, les données peuvent évoluer rapidement d'un jour à l'autre.

Les règles en vigueur au retour d'une zone à risques concernent uniquement les zones situées hors Allemagne. Si vous revenez à Hambourg en provenance d'une zone à risques située en Allemagne, il n'y a pas de période de quarantaine à observer. Il est important de respecter les règles d'hygiène et de distanciation durant votre séjour. Il est essentiel que votre enfant n'ait aucun symptôme caractéristique du corona-virus avant de retourner à l'école. En cas de symptômes, il est essentiel de réagir rapidement et de ne pas se rendre à l'école.

Nous vous prions, en votre qualité de responsable légal de l'enfant, de remplir la déclaration suivante qui doit être remise à l'établissement après les congés d'avril **le jour de la reprise des cours sur place** par votre enfant :

Je soussigné (NAME, VORNAME): _____

déclare par la présente que mon enfant (NOM, PRENOM): _____

CLASSE: _____

(Faites une croix dans la case correspondante)

n'a pas séjourné pendant les congés dans une zone à risque située à l'étranger (hors Allemagne)

A séjourné à l'étranger dans une zone à risques, qu'une période de quarantaine d'au moins 5 jours a été respectée à son retour en Allemagne (14 jours pour les zones à risques liés aux variants) avant le retour à l'école et qu'il a été testé négatif au corona virus après les 5 jours de quarantaine. **Je joins le test négatif à ce formulaire.**

Date : _____

Signature du responsable légal : _____

La base juridique de ces informations est le § 23 de la HmbSARS-CoV-2-EindämmungsVO